

Zoom sur les professions du BTP



Les professions du BTP font partie des métiers où les déplacements sont réguliers, voir quotidiens. La conduite professionnelle est donc un volet indissociable à ce secteur d'activité. Le secteur du BTP est en effet confronté à des contraintes spécifiques telles que le transport de charges et matériaux lourds, de plusieurs passagers, ou encore une typologie de

parcours très spécifique avec notamment des circulations inters-chantiers.

Cette étude sur les actifs et la route apporte un éclairage sur cette profession aux pratiques routières très diversifiées et particulièrement exposée aux risques routiers.¹

Leurs usages et ressentis au volant

Les professionnels du BTP sont particulièrement concernés par les déplacements professionnels puisque 60 % d'entre eux conduisent régulièrement durant leur journée de travail (contre 43 % au global des professions). Pour ces déplacements, **les deux principaux types de véhicule utilisés sont la voiture (54 % contre 53 % sur l'ensemble des professions) et le véhicule utilitaire léger (43 % contre 19 %)**. Il s'agit d'un véhicule de fonction pour 32 % d'entre eux uniquement (contre 53% au global).

Quant au temps passé sur la route, ils sont **56 % à passer moins de 1 heure dans leur véhicule par jour**. 7 % d'entre eux y restent 4 heures et plus. Ces professionnels conduisent très majoritairement pendant la journée (à 90 %).

Concernant le type de voies utilisée, les professionnels du BTP sont ceux utilisant le plus les routes nationales (à 56 % versus 42 % au global) et les autoroutes (à 44 % contre 30 %).

Enfin, par rapport à leur état d'esprit au volant, **ces trajets s'apparentent particulièrement à un acte routinier pour ces actifs** (pour 45 % contre 39 % au global).

Leurs principaux comportements sur la route

Ils sont **89 % à avouer adopter un comportement à risque**, ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne globale (85 %), elle-même déjà élevée.

Parmi ces comportements dangereux, on retrouve l'usage du téléphone au volant : **80 % des actifs du BTP déclarent recevoir ou émettre des appels en conduisant** (74 % au global). Les appels sont passés principalement vers les collègues ainsi que les clients ou prestataires (57 %).

Alors que le gouvernement vient d'annoncer l'interdiction du kit mains libres avec oreillettes au 30 juin 2015², l'étude montre que **ces professionnels utilisent déjà en majorité un kit mains libres sans fil** (54 % versus 53 % pour l'ensemble des actifs).

Parmi les autres comportements à risque, on retrouve **la conduite en état de fatigue pour 75 %**, soit un peu moins que la moyenne globale située à 78 %.

Enfin, **les professionnels du BTP déclarent à 41 % avoir déjà eu un accident ou reçu une sanction lors de leurs trajets professionnels** ces cinq dernières années, ce qui est plus élevé que la moyenne globale (34 %). La cause principale au paiement d'une amende ou à la perte de points est la vitesse excessive (respectivement à 71 % et 69 %). Ces actifs ont d'ailleurs une bonne connaissance de la sanction encourue en cas de dépassement de la vitesse autorisée sur autoroute (60 % versus 58%).

Leurs attentes en terme de prévention des risques routiers dans l'entreprise

La profession du BTP juge la mise en place d'actions de prévention des risques routiers dans leur entreprise régulière à 42 % (versus 29 % au global) et inexistante à 33 % (contre 39 %).

Parmi les attentes de ces professionnels quant aux actions à mettre en place en entreprise, arrive en tête l'organisation d'une journée de sécurité routière (32 %), suivie de la réduction du nombre de déplacements professionnels (31 %).

¹ Echantillon de 141 personnes exerçant une profession commerciale parmi un échantillon de 1 001 personnes qui effectuent des déplacements professionnels avec un véhicule au moins une fois par mois.

² Source : Ministère de l'Intérieur, le 3 avril 2015.